

COMPTE RENDU

Face à un appel au meurtre, l'écrivain Kamel Daoud gagne son procès contre un imam salafiste

dimanche 13 mars 2016, par [ABANE Meziane](#) (Date de rédaction antérieure : 8 mars 2016).

Abdelfatah Hamadache, chef du parti non autorisé Front du Sahwa islamique, qui avait lancé en décembre 2014 un appel au meurtre contre l'écrivain et journaliste algérien Kamel Daoud, a été condamné, mardi 8 mars, par le tribunal correctionnel d'Oran, à six mois de prison, dont trois ferme. L'imam salafiste devra également verser une amende 50 000 dinars (420 euros).

Dans sa fatwa (« avis juridique islamique ») publiée sur sa page Facebook, Abdelfatah Hamadache accusait Kamel Daoud d'« apostat », d'« ennemi de l'islam et de la langue arabe » et de « profanateur de Dieu et de son Prophète ». Il appelait l'Etat algérien à condamner à mort l'écrivain. En cause : les propos tenus dans l'émission « On n'est pas couché » sur France 2, le 13 décembre 2014 où M. Daoud avait été invité par Laurent Ruquier pour discuter de son livre *Meursault, contre-enquête* (Actes Sud). L'écrivain avait porté plainte, demandant une condamnation de l'imam à une amende d'un dinar symbolique.

Abdelfatah Hamadache, ancien du Front islamique du salut (FIS), dont les branches armées ont causé la mort de plus de 200 000 personnes pendant la guerre civile qui a marqué la décennie 1990, multipliait à l'époque ses passages sur les chaînes télévisées. Ses discours remplis de « haine », faisant l'« apologie du terrorisme » lui ont coûté une interdiction de plateau par Alger. Aujourd'hui, l'imam n'a cependant pas cessé ses prêches sur YouTube et les réseaux sociaux. Sa dernière vidéo était consacrée au premier ministre français, Manuel Valls, pour le soutien qu'il a officiellement apporté à l'écrivain mercredi 2 mars. Le prédicateur y accuse le chef du gouvernement français des mêmes « fautes » et exige que l'Etat algérien lui rappelle le caractère strictement national de l'affaire l'opposant à Kamel Daoud.

Les antécédents de l'imam salafiste

Abdelfatah Hamadache, qui avait maintenu ses propos, a déclaré qu'il ferait appel du jugement. Joint par téléphone, Kamel Daoud a préféré ne pas commenter la décision de la justice de son pays.

Le journaliste et écrivain n'est pas le premier à être menacé par l'imam salafiste. Avant Kamel Daoud, il y eut Hamid Ferhi, coordinateur du Mouvement démocratique et Social (MDS), un parti communiste algérien. En octobre 2014, le prédicateur s'était attaqué en plein débat télévisé à M. Ferhi. Lors de la même émission, il avait également appelé à l'exhumation des corps de l'écrivain algérien Kateb Yacine et de l'ancien président du MDS, El Hachemi Chérif. Deux personnalités, selon lui « pas assez musulmanes » pour mériter d'être enterrées dans un cimetière musulman.

Hamid Ferhi a réagi le 8 mars à la condamnation d'Abdelfatah Hamadache dans l'affaire Daoud :

« Cette condamnation symbolique ne peut avoir d'effet que si les pouvoirs publics et la classe politique cessent d'instrumentaliser la religion », a-t-il déclaré.

Hmida El Ayachi, écrivain et ancien patron de deux journaux, *Algérie News* et *Aldjazair News*, a abondé dans le même sens. « L'Etat est resté muet pendant longtemps devant ces imams qui appellent au meurtre des intellectuels. Il a enfin réagi aux pressions de ces derniers et à celles des médias progressistes qui ont toujours soutenu Kamel Daoud. Cela rappellera à ces fanatiques qu'il existe des lois qu'il faut respecter en Algérie », a déclaré Hmida El Ayachi qui s'apprête à publier un nouveau livre, *L'islamisme et le choc du postnationalisme*, aux éditions Socrates.

La nouvelle de la condamnation de l'imam salafiste a aussi fait le tour de la Toile et des réseaux sociaux. Sur la page Facebook d'Adlene Meddi, rédacteur en chef d'*El Watan Week-end*, qui annonçait la nouvelle, beaucoup de journalistes ont réagi à chaud et avec grand soulagement à la décision du tribunal d'Oran. « C'est peu mais c'est déjà bien », note un éditorialiste arabophone. « Enfin la justice s'en mêle », ajoute l'écrivaine et militante féministe Wassyla Tamzali.

Meziane Abane

Contributeur *Le Monde Afrique*, Alger

P.-S.

* « L'écrivain Kamel Daoud gagne son procès contre un imam salutiste ». Le Monde.fr Le 08.03.2016 à 12h11 • Mis à jour le 08.03.2016 à 16h42 :

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/03/08/l-ecrivain-kamel-daoud-gagne-son-proces-contre-un-imam-salafiste_4878558_3212.html